



Litiges avec mon ex-employeur

Par **sebastien**, le **10/09/2009** à **16:38**

Madame,Monsieur,rnrnJ'ai plusieurs questions à vous soumettre.rnrnJ'ai mis fin à ma période d'essai (J'occupais un poste de Directeur Commercial) car je me suis vite aperçue que cette entreprise en création ne me convenait pas du tout; d'ailleurs deux de mes commerciaux m'ont suivi dans cette démission.rnrnLe premier salaire m'a été payé le 10 du mois et non pas le 1er comme convenu,rnle second mois c'est a dire le mois d'aout j'ai rompu ma période d'essai, nous sommes le 10 et je n'ai toujours rien reçurnrnMes anciens commerciaux ont reçu après abandon de leur poste des menaces verbales sur portables (sms - appels)rnrnOn ne veut pas me payer les 1% de commissions sur mes ventes (avant mon départ on m'a demandé de faire un effort et qu'ils ne me les payeraient jamais), bien que cela soit prévu dans les clauses du contrat de travail.rnrnPour être sur que je ne touche pas ces pourcentages d'autres commerciaux sont retournés voir mes anciens clients pour leur refaire un bon de commandes a leur propre nom en antidatant ce bon de commandes, pour moi c'est une fraude.De plus, après leur passage mes ex clients m'ont prévenu et ils ont annulé leur achat, mais les commerciaux y sont retourné en me traitant d'escroc et que c'était légal d'antidater les commandes et que cela s'appelait "**annule et remplace**".rnrnNotre ancien Directeur Régional nous a dit de nous assoir sur nos commissions car les contrats ont été re-signés et que même pour les ventes faites a nos noms et validées ils ne paierait pas.rnrnDe plus, ils prétendent qu'une cliente à qui j'avais soit disant menti sur un crédit d'impôt avait envoyé un courrier pour m'accuser de harcèlement et qu'ils allaient se retourner contre moi.Sauf que je n'ai jamais harcelé cette dame et de toute façon elle a annulé sa commande.rnrnEnfin, voulant m'inscrire aux assedics je m'aperçois que dans mon contrat je n'ai pas le nombre d'heures effectuées qui est précisé (je ne l'avais pas remarqué le jour de la signature et idem dans mes fiches de payes.rnrn**Pour résumer, je n'ai pas été payé pour le mois d'aout, on ne me verse pas mes commissions, on continue à me dénigrer auprès de mes ex-clients et à harceler mes anciens commerciaux, fiche de payes+ contrat erronés au niveau des heures ou il y a écrit "0 heures travaillées"; enfin, je n'ai pas reçu les papiers pour m'inscrire au**

chômage (attestation assedics...).
D'après vous dois-je me rendre au prud'hommes ou bien cela risquerait de se retourner contre moi?
merci de vos conseils
Cordialement.